



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Vœu du Groupe Front National – Retrait de l’agrément de la Maternité de Pithiviers

Session Plénière du 23 Juin 2016

L’Agence Régionale de Santé a annoncé par communiqué la suspension des accouchements à la maternité de Pithiviers, à compter du 10 juin 2016, avec retrait administratif de son agrément à compter du 17 juin.

En parallèle, est mis en place un centre de santé périnatale de proximité. Les accouchements seront maintenant assurés dans les maternités les plus proches, c'est-à-dire Orléans, Montargis, Etampes et Fontainebleau.

Cette situation est le résultat de 40 ans d’une succession de choix ineptes, adoptés par des gouvernements successifs plus soucieux de satisfaire l’idéologie européiste que de sauvegarder les intérêts fondamentaux des Français. Des Lois Douste Blazy sur la tarification, aux créations et renforcement des ARS de la Loi Touraine, en passant par le maintien contre vents et marées du « *numerus clausus* » et des atteintes à la Médecine libérale.

Ces décisions, dictées par la logique de rentabilité exigée par les actionnaires des groupes privés, présidant désormais à la gestion de notre système de santé, rajoutent à la souffrance de l’abandon dans lequel ces politiques publiques ont jeté les populations rurales défavorisées.

Cette politique, également voulue par l’Europe, de concentration des services publics dans les villes moyennes, au détriment des zones reculées, méconnaît totalement la dimension humaine. Elle ruine toutes perspectives d’épanouissement de la nouvelle génération au cœur de nos campagnes, en les démunissant d’emblée des moyens d’y vivre bien, et en creusant toujours plus le fossé entre le rural et les métropoles.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

En conséquence, le Conseil Régional Centre Val de Loire, réuni en séance plénière le 23 juin 2016 demande :

- **A l'Agence Régionale de Santé de revoir sa position sur la maternité de Pithiviers en créant d'urgence les conditions du maintien de son agrément à la pratique sécurisée des accouchements.**
- **Souhaite une concertation avec le Ministère afin d'étudier les conditions de la sauvegarde des services publics de santé.**